



Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2021

A la suite d'une convocation en date du 30 novembre 2021, les membres composant le Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 06 décembre 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Claude KLEIN, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Joël NIEDERLAENDER, Christian CLEMENT, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Gabriel GLATH, François SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

Étaient représentés par leur suppléant(e) : 2

Monsieur Gilbert SCHUH représenté par Eliane JACQUES, Durkut CAN représenté par Michel ROUCHON.

✓ Excusés : 15

Mesdames, Messieurs Alexandre CASSARO, Jean-Luc JEHIN, Guy BORN, Pascal LAUER, Didier ZIMNY, Bernard CLAVE, Sylvain NEUGEBAUER, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Emmanuel THIRY, Ginette MAGRAS, Serge STEBLER, David SUCK, François GATTI.

✓ Excusés ayant donné procuration : 3

Monsieur Cyrille FETIQUE a donné procuration à Dominique LIMBACH, Madame Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Madame Cathia HEIM a donné procuration à Joël ROMANG.

✓ Absents : 5

Mesdames, Messieurs Sabrina HASSINGER, Chantal PLATTE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Emmanuel SCHULER.

04. FINANCES

OBJET : MODALITES D'AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION A L'HABITANT DECIDEE LE 2 AOUT 2021 PAR LE PREFET

Le Comité Syndical,

CONSIDERANT que dans l'objectif d'inscrire le budget du Sydeme dans la trajectoire de redressement proposée par la CRC pour la période 2021 à 2025, le préfet de la Moselle a, par arrêté 2021-DCL/2-N°105 du 2 août 2021 portant règlement du budget primitif 2021 du Sydeme, décidé d'augmenter de 4,70€ la contribution forfaitaire par habitant pour les exercices 2021 à 2025, soit 5 ans, portant ainsi l'augmentation de la contribution à l'habitant à 23,50€ (4,70€ x 5).

CONSIDERANT que le taux de la TEOM et le montant de la REOM 2021 ne peuvent être modifiés par les EPCI-membres pour l'exercice 2021, les mettant ainsi en difficulté pour inscrire la dépense supplémentaire au budget.

PROPOSE d'augmenter la contribution à l'habitant de 5,875€/habitant pour les exercices 2022 à 2025, ce qui représente une augmentation totale égale à celle décidée par le préfet (5,875 x 4 = 23,50€) et répond à l'objectif qu'il a fixé.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

35 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

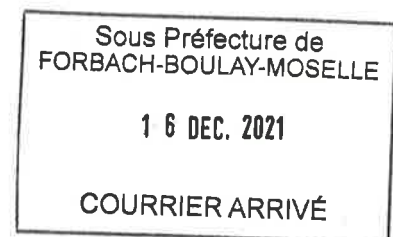
Décident

- D'augmenter la contribution à l'habitant de 5,875€/habitant pour les exercices 2022 à 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 06 décembre 2021

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le 16 DEC. 2021
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 16 DEC. 2021